

règles obligatoires doivent donc guider tous les catholiques dans leurs rapports avec les sociétés. Nul catholique ne peut en conscience entrer ou continuer à rester dans un corps où il sait que se retrouvent ces caractères condamnés. S'il y est entré de bonne foi et que les côtés blâmables ne lui ont été révélés qu'après, ou si ces éléments mauvais apparaissent dans une société qui était originellement bonne, il devient de son devoir de la quitter sans délai. Et même, s'il devait souffrir des pertes ou courir des risques en abandonnant une société de ce genre, il devrait faire son devoir et braver toutes les conséquences, sans tenir aucun compte des considérations purement humaines.

A ces lois de l'Eglise, dont la justice doit être évidente pour tout esprit impartial, nous devons ajouter l'avertissement suivant du second concile plénier : "On doit prendre garde que les sociétés ouvrières, sous prétexte d'assistance et de protection mutuelle, ne commettent aucun des actes mauvais propres aux sociétés condamnées et que ses membres ne soient pas amenés par les artifices d'hommes perfides à violer les lois de la justice, en refusant le travail auquel ils sont légitimement engagés, ou à violer de toute autre manière injuste les droits de leurs employeurs." Mais si l'Eglise est ainsi soucieuse de mettre ses enfants en garde contre tout ce qui est opposé au devoir chrétien, elle n'est pas moins soucieuse de ne commettre, même involontairement, aucune injustice à l'égard de n'importe quelle association. C'est pourquoi, avant de condamner une association, elle prendra toutes les précautions voulues pour s'assurer de son véritable caractère : mais en même temps nous interdisons positivement à tout pasteur ou ecclésiastique de condamner n'importe quelle association ou d'imposer des pénalités et des interdictions à ses membres, avant de prendre au préalable l'autorisation explicite des autorités légitimes.

LES SOCIÉTÉS CATHOLIQUES.

Ce n'est pas assez pour les catholiques de fuir les sociétés mauvaises et dangereuses ; ils doivent aussi entrer dans celles qui sont bonnes et utiles. S'il fut jamais un temps où la bonté simplement négative n'a pu suffire, ce temps est assurément le nôtre. Notre siècle est, par excellence, un siècle d'action, et ce qu'il nous faut aujourd'hui c'est la vertu active et la piété énergique. La voix du Christ s'est constamment fait entendre, approuvant et encourageant toutes sortes d'associations catholiques, non seulement comme une sauvegarde contre les entraînements des sociétés dangereuses, mais encore comme un puissant moyen d'accomplir une grande partie du bien dont notre siècle a besoin. Les pasteurs de l'Eglise ne doivent pas être les seuls à travailler ardemment à construire "la maison spirituelle," le tabernacle de Dieu "chez les hommes," mais tous parmi le peuple de Dieu doivent s'associer à ce travail.

D'abord nous espérons que dans chaque paroisse il y a quelque congrégation ou quelque confrérie pour propager la piété parmi les fidèles. Nous renouvelons donc de tout notre cœur toutes les approbations accordées précédemment à nos confréries depuis longtemps honorées et chéries, telles que celles du Sacré Cœur de Jésus, du Saint-Sacrement et de la Très Sainte Vierge.

Viennent ensuite les diverses associations fondées pour les œuvres du zèle chrétien et de la charité, la société pour la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance (et il n'en est pas de plus méritoires) ; des sociétés pour le soutien de l'éducation catholique ; des sociétés de doctrine chrétienne pour l'œuvre des écoles du dimanche ; des sociétés pour améliorer le sort des pauvres, et parmi elles il faut noter, pour son excellence, la société de Saint-Vincent de Paul ; des sociétés pour les dettes d'église ; des sociétés pour la fourniture aux églises pauvres de vêtements sacrés et de linges d'autel ; des sociétés locales pour les sanctuaires, et d'autres méthodes pour unir les efforts des fidèles de la paroisse en des entreprises utiles et saintes. Ce doit être la joie et l'orgueil de tout catholique de prendre une part active à ces bonnes œuvres, et ceux qui sont empêchés d'y donner une part de leur temps et de leur travail, doivent au moins y contribuer de leur bourse aussi généreusement qu'il est possible.

Mais il y a des associations pour combattre l'immoralité, et parmi elles se distinguent avec éclat nos sociétés de tempérance. Celles-là doivent être encouragées et aidées par ceux qui déplorent le scandale et la ruine morale qu'amène l'intempérance. Elles doivent être, et nous espérons que partout elles sont en grande partie composées de catholiques zélés, qui n'ont jamais été enclins à ce vice, mais qui gémissent de cette terrible plaie et sont énergiquement voués à l'œuvre de la combatte.

Nous considérons de même comme dignes d'un encouragement particulier les associations qui ont pour but de promouvoir une saine union sociale parmi les catholiques, et spécialement celles dont l'objet est de préserver nos jeunes gens catholiques des influences dangereuses et de leur fournir les moyens de s'amuser honnêtement et d'étudier. Il est visible que nos jeunes gens sont exposés aux plus grands dangers, et que par conséquent ils ont besoin des secours les plus abondants.

Aussi, selon les desirs de Notre Saint-Père Léon XIII, nous désirons voir le nombre des associations fondées en leur faveur s'augmenter dans une grande mesure, particulièrement au milieu de nos grandes cités ; nous exhortons les pasteurs à considérer la formation et la direction prudente des associations de ce genre comme un de leurs plus importants devoirs ; et nous faisons appel à nos jeunes gens, afin qu'ils mettent à profit les meilleures années de leur vie en s'associant ensemble sous la direction de leurs pasteurs, dans un but d'amélioration et d'encouragement mu-

tuels sur les chemins de la vérité et de la vertu.

Et afin de reconnaître le grand bien que "l'Union nationale des jeunes gens catholiques" a déjà accompli, de favoriser les progrès de l'Union et d'encourager les membres à de plus grands efforts pour l'avenir, nous bénissons du fond du cœur leurs travaux et leurs projets, et nous recommandons l'Union à toute notre jeunesse catholique.

Nous considérons aussi comme un élément très important du catholicisme pratique, les diverses formes de sociétés catholiques de bienfaisance et de sociétés ouvrières. Leur but doit être, et il est partout, nous en avons la confiance, d'encourager les habitudes d'industrie, d'économie et de sobriété, de préserver leurs membres des dangereuses séductions des sociétés suspectes ou condamnées, et d'assurer la pratique fidèle de leurs devoirs religieux d'où dépendent, dans une si grande mesure, leur bien temporel ainsi que leur bien éternel.

C'est avec une paternelle affection que nous répandons notre bénédiction sur toutes ces formes de l'action catholique combinée pour des objets pieux et utiles. Nous désirons voir leur nombre se multiplier et leur organisation se perfectionner. Nous les supplions de se rappeler que leur succès et leur utilité dépendent, dans une large mesure, de leur fidélité à l'esprit de l'Eglise et de leur prudente défiance de toutes les influences qui pourraient les conduire à la déloyauté. Plus les pasteurs et les fideles sont unis dans les bonnes œuvres, plus ces associations seront bénies et verront leur but rempli ; plus tous les chrétiens seront unis dans une fraternelle charité, plus enfin le royaume du Christ sur la terre sera établi sagement et fermement.

LES MISSIONS DANS LE PAYS ET LES MISSIONS ÉTRANGÈRES.

Les devoirs du chrétien commencent dans sa propre demeure et dans sa propre paroisse, mais ils ne finissent pas là. La charité et le zèle doivent être dans son cœur comme dans le cœur de l'Eglise ; qui est, ainsi que le dit son nom, catholique, comme dans le cœur du Christ, "qui est mort pour tous les hommes et s'est donné pour la redemption du monde". La divine mission donnée à l'Eglise demeure toujours : "Allez, enseignez toutes les nations, prêchez l'Évangile à toutes les créatures." Et tous ceux qui désirent le salut des âmes doivent désirer l'accomplissement de cette mission, et considérer comme un privilège d'y travailler. Plus nous apprécions le don de la foi, plus nous devons désirer le voir accordé au prochain. Le cœur de tout vrai catholique doit battre quand il lit le récit des héroïques labours de nos missionnaires au milieu des nations païennes, dans toutes les parties du monde, et notamment parmi les tribus indiennes de notre pays. L'esprit missionnaire est une des gloires de l'Eglise et un des principaux signes caractéristiques du zèle chrétien.

Dans presque toutes les contrées européennes, il y a des collèges de missions étrangères, et aussi des associations de fidèles pour soutenir les missions par leurs aumônes. Jusqu'ici nous avons dû faire les plus grands efforts pour continuer les missions de notre propre pays, et il nous a été impossible de secourir d'une façon importante les missions de l'étranger. Mais nous devons prendre garde que nos propres charges ne rendent notre zèle étroit et peu catholique. Il y a des centaines de millions d'âmes, dans les contrées païennes auxquelles la lumière de l'Évangile n'a pas encore été apportée, et leur situation crie vers la charité des cœurs chrétiens. Parmi nos propres tribus indiennes, envers lesquelles nous avons une responsabilité particulière, il y a encore des milliers et des milliers d'âmes dans les ténèbres du paganisme, et nos missions, parmi nos milliers d'Indiens catholiques, ont besoin de charité pour se soutenir.

En outre, il y a parmi les six millions d'âmes de notre population de couleur une foule qui a lamentablement besoin d'instruction chrétienne et du secours des missionnaires. Et il est évident que dans les diocèses pauvres, où cet état de choses s'accuse surtout, il est très difficile de donner à cette foule le secours qui lui est nécessaire, sans la généreuse coopération des fidèles catholiques dans les localités plus prospères. Nous avons donc demandé l'érection de la société pour la Propagation de la foi dans toutes les paroisses où elle n'existe pas encore, et nous avons aussi ordonné dans tous les diocèses une quête annuelle pour les missions étrangères et pour les missions parmi nos nègres et nos Indiens. Nous avons pris cette décision pour obéir à notre devoir, et nous comptons que nos généreux fidèles ne considéreront point cette quête comme un fardeau qu'on leur impose, mais plutôt comme une occasion qu'on leur offre de coopérer à une œuvre qui doit être particulièrement chère au cœur de notre divin Sauveur.

Tels sont, vénérables et bien-aimés frères, les principaux sujets qui ont sollicité notre attention pendant ce concile. Les objets de nos délibérations ont été les mêmes que celles qui ont occupé les énergies de l'Eglise et de ses pasteurs depuis les jours des apôtres, c'est-à-dire l'extension du royaume de Dieu, l'édification du corps du Christ, le travail pour "la plus grande gloire de Dieu dans les cieux et la paix des hommes de bonne volonté sur la terre," en répandant au dehors plus abondamment les bénédictions de la religion et les grâces de la Rédemption. Notre législation n'a pas pour but de vous imposer des charges ou des interdictions, mais au contraire d'augmenter et d'assurer parmi vous la liberté des enfants de Dieu. Le sentier de la vertu et du devoir est clairement indiqué, non pour éteindre votre liberté, mais afin que vous puissiez marcher en toute sécurité, que vous viviez sagement et vertueusement, que vous parveniez au bonheur temporel et éternel.

Et maintenant nous écrivons ces choses pour vous, afin que vous participiez à notre sollicitude, afin que chaque cœur puisse dire : "Que votre règne arrive," afin que toutes mains s'emploient activement à établir et à étendre ce royaume. Acceptez avec un esprit soumis et aimant ces conseils qui sortent de cœurs pleins d'amour pour vous et entièrement voués à votre service. Donnez à nous et à notre divin Maître la joie de vous les voir mettre fidèlement en pratique. Et puisse la

bénédiction du Dieu tout-puissant, du Père, du Fils et du Saint-Esprit, descendre sur vous avec abondance et demeurer avec vous à jamais.

Donné à Baltimore, en concile plénier, le 7^e jour de décembre, en l'année de Notre-Seigneur 1881.

En son nom et au nom de tous les pères.

JAMES GIBBONS.

Archevêque de Baltimore et délégué apostolique.

LES GRANDES QUESTIONS RELIGIEUSES

RÉSOLUES EN PEU DE MOTS

PAR

M. l'abbé Berseaux

4 volumes in-12

Prix franco \$2.50.

HISTOIRE DU MONDE

OU

HISTOIRE UNIVERSELLE

DEPUIS ADAM JUSQU'AU PONTIFICAT DE PIE IX

PAR

MM. HENRY et CHARLES DE RIANCEY

10 volumes in-8

Prix franco \$15.00

L'EUCCHARISTIE

OU

Jésus-Christ présent

DEMEURANT ET SE DONNANT DANS CE SACRÉ MYSTÈRE

PAR

M. l'abbé Terrien

1 volume in-12

Prix franco 63cts.

Terribles Châtiments des Révolutionnaires

ENNEMIS DE L'ÉGLISE

Depuis 1781 jusqu'en 1879

Par le R. P. HUGUET

1 volume in-12..... Prix franco 75 cts

VOLTAIRE.

Avec Luther, dont il est le digne successeur, Voltaire est l'homme le plus méprisable qui ait jamais existé et un de ceux qui ont fait le plus de mal.

Ce personnage trop fameux, de qui l'histoire, longtemps embellie jusqu'au fabuleux par les panegyristes, ressort évidente aujourd'hui des faits étudiés à leur source, et se dessine clairement dans sa hideuse nudité ; cet auteur, dont la vie entière fut un enchaînement de turpitudes ; cet être, que Frédéric, détrompé, reconnut si bien, à la fin, pour *effronté*, pour *avili*, pour *chef de cabale*, non pas seulement tracassier, mais *vénaux*, et que son humeur, en effet, selon l'aveu de Chabanon, "rendait injuste, forcené, féroce" ; Voltaire, en un mot, car c'est tout dire, et il n'y a pas un seul vice que ce triste nom ne rappelle : — le mauvais fils, le mauvais frère, qui n'eut jamais l'ombre d'affection pour sa famille, dont il avait, par *lédain*, abjuré jusqu'au nom ; — le mauvais citoyen, qui repudiait formellement sa patrie, qui lui souhaitait des défaites et ne perdait pas une seule occasion de la rabaisser ; — le vaniteux bourgeois-gentilhomme qui brigua la clef de chambellan, s'affubla du titre de comte, et aurait attaché à l'obtention de celui de marquis "la gloire et le bonheur de sa triste vie" ; — l'ambitieux qui consentait à descendre au rôle d'espion pour un vain espoir d'ambassade, trahissant ainsi l'amitié d'un prince, dont, aussi bien, il profana plus tard l'intime confiance, par un trait plus inexcusable encore de félonie ; — le courtisan privé de tact malgré son esprit, et qui, en Prusse, s'attira, de son royal complice même,

les plus humiliantes avanies, et qui, en Lorraine, se fit chasser (c'est le mot) de la cour du *Philosophe bienfaisant*, du plus indulgent de tous les princes ; — l'avare, qu'au jugement de sa propre nièce "L'AMOUR DE L'AUGUSTE ROUSSEAU," et dont les prétendus *bienfaits* innombrables paraissent se borner à quatre ou cinq *tous médicaux*, pitoyablement marqués encore ou des violences de l'esprit de parti ou des chatouilleux intérêts de la gloire ; — qui empruntant par lésine les habits d'autrui, et qui, ayant trouvé moyen, par mille ruses, de ne jamais payer d'impôts, malgré son opulence, se félicitait de ne contribuer pour aucune part aux charges d'un ordre social dont il recueillait si amplement les avantages ; — le joueur qui, parvenu à l'âge de quarante ans, risquait encore sur le hasard des cartes douze mille francs dans un mois ; — le locataire déloyal qui, rejetant sur d'honnêtes gens ses propres torts, et se présentant au public comme victime d'une combinaison que, précisément, il avait proposée lui-même, qu'il avait, en outre, *épouluée* pendant deux mois, et que, d'ailleurs, il violait d'une manière flagrante ; — abusant, malgré des avis réitérés, de la propriété remise en garde à son honneur, et, loin d'y réaliser aucune des améliorations promises, y commettait de tels dégâts que sa famille, après lui, ne put se refuser à payer 30,000 francs d'indemnité pour en effacer le scandale ; — l'escroc qui, bâtonné à Londres, pour fraude envers des libraires, n'en friponna pas moins en Hollande la maison Ledé et Desbordes, par un tour digne des galères ; n'en réduisit pas moins, en France, la famille Jore à la misère, par le manque de parole le plus insigne ; et, plus tard, largement payé chez un roi,